

MERCIALYS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2022

Compte-rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le jeudi 28 avril 2022 à 10 heures, au #Cloud Business Center, 10 bis rue du Quatre-Septembre à Paris (75002), le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

- 1 454 à l'Assemblée générale ordinaire, détenant 57 580 058 actions (soit 61,58 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 57 580 058 voix ;
- 1 455 à l'Assemblée générale extraordinaire, détenant 57 597 836 actions (soit 61,60 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 57 597 836 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Conformément à l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce, les politiques de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, de la Directrice générale déléguée et des administrateurs qui ont été approuvées par l'Assemblée générale de ce jour (*12^e à 15^e résolutions*) figurent respectivement au § 4.2.2.3, au § 4.2.2.5, au § 4.2.2.7 et au § 4.2.1.3 du Document d'enregistrement universel 2021 de la Société, disponible sur le site www.mercialys.fr, à la rubrique [Investisseurs/Informations réglementées/Rapports financiers annuels](#).

Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2021 ont été approuvés (*1^{re} et 2^e résolutions*) ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 0,92 € par action (*3^{ème} résolution*). Le dividende sera mis en paiement le 5 mai 2022 (date de détachement le 3 mai 2022).

L'Assemblée générale a renouvelé, pour une durée de trois ans, les mandats d'administrateur de M. Éric Le Gentil, Mme Stéphanie Bensimon, Mme Élisabeth Cunin et Mme Pascale Roque (*4^e à 7^e résolutions*).

L'Assemblée générale a approuvé les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2021 ou attribuée au titre du même exercice (*8^e résolution*).

Elle a également approuvé les rémunérations versées au cours de l'exercice 2021 ou attribuées au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et à la Directrice générale déléguée (*9^e à 11^e résolutions*), ainsi que la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et de la Directrice générale déléguée (*12^e à 14^e résolutions*) et la politique de rémunération des administrateurs (*15^e résolution*).

L'Assemblée générale a, en outre, approuvé le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (16^e résolution).

Elle a renouvelé le mandat des Commissaires aux comptes titulaires, Ernst & Young et Autres et KPMG S.A., et constaté la cessation du mandat des Commissaires aux comptes suppléants, Auditex et Salustro Reydel (17^e et 18^e résolutions).

Elle a, par ailleurs, émis un avis favorable sur l'ambition de la Société en matière de lutte contre le changement climatique (19^e résolution).

L'Assemblée générale a également renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (20^e résolution).

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10 % du capital existant à la date de l'annulation, et ce par période de 24 mois (21^e résolution).

Puis, l'Assemblée générale a consenti, pour 26 mois, certaines autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la Société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière. Ainsi, l'Assemblée a :

- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société, par une offre s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre conformément aux termes de l'article L. 411-2, 1^o du Code monétaire et financier (22^e résolution) ;
- autorisé le Conseil d'administration, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées, avec ou sans droit préférentiel de souscription (23^e résolution) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (24^e résolution) ;
- limité (25^e résolution) :
 - le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des 19^e, 20^e et 26^e résolutions de l'Assemblée générale du 22 avril 2021 et des 22^e à 24^e résolutions de l'Assemblée générale de ce jour, à 46,5 millions d'euros, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sans droit préférentiel de souscription dans le cadre des 20^e et 26^e résolutions de l'Assemblée générale du 22 avril 2021 et des 22^e à 24^e résolutions de l'Assemblée générale de ce jour ne pouvant dépasser 9,3 millions d'euros, et
 - celui des émissions de titres de créances qui pourraient être réalisées sur la base de ces délégations à 200 millions d'euros ou sa contrevaletur en devises ou en toute unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies,

étant précisé que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de ces délégations et autorisations conférées sous les 19^e, 20^e et 26^e résolutions de l'Assemblée générale du 22 avril 2021 et sous les 22^e à 24^e résolutions de l'Assemblée générale de ce jour à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

L'Assemblée générale a, ensuite, autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 26 mois, à décider et réaliser une augmentation de capital dont la souscription serait réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail (26^e résolution), étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être émises ne pourra être supérieur à 2 % du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale.

Assemblée générale ordinaire

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (27^e résolution).

La prochaine Assemblée générale aura lieu le 27 avril 2023.

* * *

Ce communiqué de presse est disponible sur le site www.mercialys.fr

Contact analystes / investisseurs / presse :

Luce-Marie de Fontaines

Tél : +33 (0)1 82 82 75 63

Email : ldefontaines@mercialys.com

Résultat des votes

- Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire**

Résolution	Objet	Pour		Contre		Abstention
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021	99,606	57 213 422	0,394	226 322	140 314
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021	99,638	57 231 342	0,362	208 134	140 582
3	Affectation du résultat, fixation du dividende	99,647	57 363 197	0,353	203 007	13 854
4	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Éric Le Gentil	97,400	56 042 268	2,600	1 495 878	41 912
5	Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Stéphanie Bensimon	99,860	57 457 009	0,140	80 795	42 254
6	Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Élisabeth Cunin	99,729	57 382 206	0,271	155 944	41 908
7	Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Pascale Roque	99,883	57 469 288	0,117	67 352	43 418
8	Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2021 ou attribuée au titre du même exercice	99,000	47 408 207	1,000	478 811	9 693 040
9	Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration	98,564	47 196 203	1,436	687 641	9 696 214
10	Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice au Directeur général	96,223	41 989 017	3,777	1 648 034	13 943 007
11	Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à la Directrice générale déléguée	97,927	42 732 432	2,073	904 619	13 943 007
12	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration	99,541	47 652 072	0,459	219 599	9 708 387
13	Approbation de la politique de rémunération du Directeur général	96,606	45 884 703	3,394	1 611 891	10 083 464
14	Approbation de la politique de rémunération de la Directrice générale déléguée	94,767	45 011 313	5,233	2 485 289	10 083 456

Résolution	Objet	Pour		Contre		Abstention
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	
15	Approbation de la politique de rémunération des administrateurs	99,547	47 660 063	0,453	216 958	9 703 037
16	Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce	99,961	57 494 972	0,039	22 551	62 535
17	Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Ernst & Young et Autres et constatation de la cessation du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Auditex	96,029	55 248 246	3,971	2 284 873	46 939
18	Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet KPMG S.A. et constatation de la cessation du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Salustro Reydel	98,576	56 713 583	1,424	819 275	47 200
19	Avis sur l'ambition de la Société en matière de lutte contre le changement climatique	81,120	45 421 291	18,880	10 571 194	1 587 573
20	Autorisation de rachat d'actions propres	99,952	56 982 037	0,048	27 421	570 600

- Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**

Résolution	Objet	Pour		Contre		Abstention
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	
21	Annulation par voie de réduction de capital des actions achetées par la Société	99,965	57 555 139	0,035	20 049	22 648
22	Augmentation de capital par une offre s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre conformément aux termes de l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	87,676	50 463 461	12,324	7 093 486	40 889
23	Faculté d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans le cadre d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	88,140	50 730 575	11,860	6 826 370	40 891
24	Augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique initiée par la Société	90,862	52 299 491	9,138	5 259 874	38 471
25	Limitation globale des autorisations financières	98,447	56 638 928	1,553	893 694	47 436

Résolution	Objet	Pour		Contre		Abstention
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	
26	Autorisation d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées	89,746	51 661 707	10,254	5 902 843	33 286

- **Résolution de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire**

Résolution	Objet	Pour		Contre		Abstention
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	
27	Pouvoirs pour formalités	99,986	57 528 540	0,014	7 949	43 569